



Vente d'un bien en sci avec mes parents (qui divorcent)

Par **Delvallee Jessica**, le **26/07/2012** à **10:25**

Bonjour,
je souhaite vendre l'appartement dans lequel je vis et que j'ai acheté avec mes parents (qui divorcent actuellement) en SCI.

Les parts sur les statuts sont notées comme suit:

Moi, 89 part en nue propriété

Ma mère, 89 part en usufruit et 1 part sociale en pleine propriété

Mon beau-père 10 part en pleine propriété

Concrètement, comment vont se répartir les bénéfices de la vente?

Merci d'avance pour votre réponse et bonne journée!

Par **amajuris**, le **26/07/2012** à **18:27**

bjr,
vous avez 2 solutions pour la répartition du prix de vente,
- soit appliquer le barème fiscal qui indique la répartition entre usufruitiers et nu-propiétaire en fonction de l'âge mais ce n'est pas une obligation.
- soit vous répartir le prix selon vos désirs.
cdt